

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.11.9

PLAN DU PATRIMOINE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE
L.151-19° DU CODE L'URBANISME

NEUILLY-PLAISANCE

Version pour approbation en Conseil de Territoire du 17 décembre
2024



Patrimoine identifié au titre de l'article L.151-19
du code de l'urbanisme :

 Bâti remarquable protégé

Séquences patrimoniales protégées

 Quartier à protéger pour des motifs d'ordre
architectural

Éléments d'information

★ Monument Historique classé ou inscrit

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, D2CEMBRE 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 04.12.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

